

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 18 janvier 2024, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion des travaux pour les besoins de la maison numéro 8, rue Neuve à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du vendredi 26 janvier 2024 de 07.00 heures jusqu'au mardi 30 avril 2024 à 18.00 heures, dans la rue Neuve, du côté pair, sur le tronçon longeant la maison numéro 8, sur une longueur de 8 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.


Walferdange, le 19 janvier 2024.

La Secrétaire adjointe,



Christiane Dreis

Le Bourgmestre,



François Sauber